

Département du **CALVADOS**
Arrondissement de **VIRE**
Ville de **CONDE-en-NORMANDIE**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des mariages - 2 place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Monsieur Sylvain DELANGE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 22 septembre 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés et publiés à la mairie le mardi 22 septembre 2026.

Sont présents les conseillers municipaux suivants : Patrick BILLARD, Sophie BRION, Valérie CATHERINE, Sylvain DELANGE, Richard EIGLE, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Bruno GRENTE, Léo GUÉGAN, Samuel LECOLLEY, Stéphanie LEPESTEUR, Bernadette LETOUZÉ, Laura LOCRET, Pierrette MAURICE, François MAYAUD, Cyril MOREL, Philippe OLIVE, Claire OLIVIER, Sandrine PARISY, Sandrine POIRIER, Hervé PONDEMER, Mylène SIQUOT, Agathe TALBOT et Sylvie VAUDORNE.

Ont donné pouvoir :

- Xavier ANCKAERT à Hervé PONDEMER
- Sabrina CHAUVIN à Stéphanie LEPESTEUR
Christophe OLLIER à Sandrine PARISY
Anne ROELANDT à Valérie CATHERINE

Absent excusé : Antoine HERPIN

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	- pour : 28	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 24	- contre : /	
- votants : 28	- abstention : /	
Secrétaire de séance : Léo GUÉGAN		
Le procès-verbal du conseil municipal du 29 juin 2026 a été adopté à l'unanimité		

DÉL.2026-091 - Renonciation à la cession des parcelles composant les anciens abattoirs municipaux au bénéfice de l'entreprise HDM – Commune déléguée de Condé-sur-Noireau

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2111-1, L.2111-14,
Vu le Code de la Voirie routière, notamment ses articles L.141-1 et suivants,
Vu la délibération n°DÉL.2026-012 en date du 16 février 2026,

Monsieur Xavier HUET avait exprimé le souhait d'acquérir un terrain afin d'y entreposer les matériaux issus de ses chantiers de déconstructions de bâtiments, objet de son activité professionnelle.

Le choix s'est porté sur les parcelles composant les anciens abattoirs municipaux, situés à l'angle de la rue Jean Monnet et rue de la Manigance, pour lesquelles M. HUET avait présenté une offre à hauteur de 40 000 euros :

- BZ 68, BZ 69, BZ 70, BZ 71, BZ 72, BZ 73, BZ 74, BZ 75, classées UE pour 33 992 m²
- BZ 59 classée N pour 5205 m²
- BZ 60 classée N pour 11 731 m² - parcelle à reborder au bénéfice de l'Intercom de Vire au Noireau (soit environ 2 544m²),

Compte tenu des contraintes du site et du coût des travaux de démolition et/ou réhabilitation potentiels, le conseil municipal avait accepté cette offre, actant que les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur. Cet accord avait été formalisé par un courrier contresigné le 06/02/2026.

Monsieur HUET a informé la commune de son souhait de ne plus acquérir.

Considérant que les bornages définitifs n'ont pas encore été réalisés, et qu'aucun frais n'a été engagé, il est proposé d'abroger la délibération de cession.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** la renonciation de la cession au bénéfice de l'entreprise HDM, représentée par Monsieur Xavier HUET pour un prix global de 40 000 euros net vendeur,
- **PROCEDE** à l'abrogation de la délibération 2026/012 du 16 février 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

Extrait certifié conforme, à Condé-en-Normandie, le 28 septembre 2026
Le Maire, Sylvain DELANGE

